



# **Plan de sécurité lors de pratiques**

(À utiliser lors de journées de pratique)

**Code de classement ASN : R6**

**Il est obligatoire de soumettre un Plan de sécurité pour obtenir un permis de CARS, tel que prévu à l'article 4.2.2.6. La liste de rappel qui suit constitue la *Table des matières* de votre Plan de sécurité. Il indique comment présenter votre plan et ce qu'il doit contenir.**

## **Partie A : Information sur l'organisation**

- A-1 Nom du club organisateur/Région CARS/CARS
- A-2 Date prévue de la pratique
- A-3 Nom des officiels de la pratique (selon CARS 6.1) et leurs coordonnées (selon CARS 6.1, y compris leur numéro de cellulaire, de résidence et leur courriel)
  - Organisateur / Coordonnateur
  - Directeur de course
  - Autres officiels principaux
- A-4 Endroit / Installations :
  - i) Où se déroulera la pratique (courte description, coordonnées GPS, façon de s'y rendre)
  - ii) Qui est le propriétaire du lieu
  - iii) Permission accordée par (nom de la personne responsable)
  - iv) Durée (départ à 0 h, arrivée à 0 h)
  - v) Longueur de la spéciale (0.00 km)
  - vi) Nombres de contrôles :
    - a) aux croisements (de chemins)
    - b) aux croisements (de sentiers)
  - vii) Nombre de contrôleurs et endroits (départ de spéciale, fin de spéciale, en spéciale, autres endroits).

## **Partie B : Détails de l'événement**

- B-1 Description des procédures de la Journée de pratique pour les participants
- B-2 Procédures pour assurer la sécurité d'une spéciale de pratique et la maintenir
- B-3 Description des besoins en sécurité tant pour les inscripteurs que pour les contrôleurs (formulaires de renonciation, bracelets, équipement personnel, et autres protocoles particuliers)
- B-4 Description des systèmes de communications en place (radio, walkie-talkies, cellulaires, etc.)
- B-5 Description de ce qui a été prévu pour les spectateurs, les équipes de tournage, les photographes (s'il y a lieu, mais non-souhaitable).



## **Partie C : Procédures d'urgence**

- C-1 Protocole à suivre en cas d'incident ou arrêt dans la spéciale de pratique
- C-2 Procédure en cas d'incident majeur (y compris la façon de s'assurer que les secouristes atteindront la spéciale de pratique)
- C-3 Protocole à suivre en réponse aux incidents majeurs incluant comment et qui communique avec les secouristes, les médias et CARS.

## **Partie D : Cartes et autres documents (Feuilles de contrôle départ/arrivée, directives aux contrôleurs)**

- D-1 Carte de la spéciale de pratique (indiquant les croisements et les postes des contrôleurs)
- D-2 Carte de la spéciale de pratique indiquant les villes/villages autour, les ressources d'urgence et les routes principales
- D-3 Autres documents de l'événement.

Date du document: le 24 mai 2016/TE